

# L'avenant 33

## Qu'est-ce que c'est et où va-t-on?

Alors, nous avons conscience que ce n'est pas un sujet funky mais il nous semble important de vous donner les informations ci-dessous. Par la suite vous pourrez en discuter entre vous et avec vos représentants-es syndicaux SUD Santé Sociaux. ***il en va de votre portemonnaie et de la valeur que les patrons, l'état et nous même donnons à nos métiers*** et à notre labeur quotidien.

Chaque emploi a été pesé en fonction de cinq critères de classification conventionnelle:

- formation, expérience, qualification
- complexité et diversité des compétences à mobiliser
- responsabilité, dimension relationnelle
- communication
- Autonomie

La rémunération sera calculée via plusieurs éléments :

**1. La rémunération minimale annuelle (RMAN)** avec 17 niveaux différents.

Cette **rémunération intègre** les revalorisations salariales **Séjour 1 et Séjour 2** mais **n'est pas indexée au SMIC** en cas d'augmentation de celui-ci. Cela aura pour conséquence **la disparition du Séjour qui se noiera dans l'inflation jusqu'à disparaître**. Ironie du sort, une fois de plus, les établissements du secteur, au travers de leur syndicat patronal la Fédération Hospitalière du Privé (FHP), **ont bénéficié du financement du Séjour via des augmentations tarifaires pérennes. Cela signifie qu'en fine, les groupes et établissements pourront bénéficier à nouveau d'exonérations de cotisations sociales sur nos bas salaires et ainsi augmenter leurs profits**. Bien évidemment, c'est au détriment des avantages que

nous procure actuellement le Séjour en termes de reste à vivre.

**2. Les Éléments Complémentaires de Rémunération (ECR)** composés :

- **Un ECR Expérience Professionnelle :**

Correspondant à l'expérience acquise dans un même emploi. En gros, on reprend votre ancienneté. Alors c'est bien nous direz-vous ? C'est surtout un formidable moyen pour les groupes de *garder la main sur vous* et s'assurer que vous ne les quitterez plus car **en cas de changement d'établissement qui ne dépend pas du même groupe cette ancienneté repartira de 0**. De plus, **le taux est différent en fonction des métiers**. Par exemple, l'ancienneté des AS est moins reconnue que celle des IDE.

- **ECR Compétences :**

Le pourcentage d'augmentation d'un ECR compétence s'établit dans la limite de 3 ECR pour un maximum 3 % à 13,5 % selon le niveau de l'emploi. C'est l'équivalent d'une prime de classification ou de métiers alors que 95 % des cliniques ont des rémunérations supérieures à la convention. **Encore un moyen pour niveler par le bas, tenir les salariés-es en respect et de diviser les collègues entre eux/elles**. Car les ECR **compétences dépendront du bon vouloir du cadre de service au travers des entretiens annuels obligatoires** et sont propre à chacun-e. Vous aurez plutôt intérêt à être de bon salariés-es sinon vous gagnerez moins que votre collègue à poste et fonction équivalent. Un champ ouvert à la discrimination, puisqu'au bon vouloir des cadres de service!



# L'avenant 33

- Un ECR **Activité** : sera défini en fonction de l'activité de chaque professionnel·le. A métier égal, la rémunération variera suivant les spécialités, augmentant ainsi les inégalités salariales entre professionnels. Variable d'ajustement patronal en cas de difficulté dans certains secteurs et par établissement aux détriment d'un autre.

- Un ECR **Ancienneté** donnera droit aux compléments figurant sur le tableau:

|       |       |       |       |        |        |        |        |        |        |        |        |
|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 0 an  | 2 ans | 5 ans | 8 ans | 10 ans | 12 ans | 15 ans | 20 ans | 25 ans | 30 ans | 35 ans | 40 ans |
| 0,00% | 1,50% | 2,00% | 2,75% | 3,50%  | 4,25%  | 5,00%  | 5,75%  | 6,50%  | 7,50%  | 8,50%  | 10,00% |

Bien que tout ceci soit peu passionnant et plutôt technique, **nous entrons dans l'aire du salaire individualisé au mérite**. Personne ne gagnera la même chose d'un établissement à l'autre, d'un service à l'autre ou même sur le même service et à fonction égale. Que vous soyez IDE, AS, brancardier, agent de stérilisation ou RH depuis 2005 avec le même parcours que votre collègue, l'un de vous sera lésé en fonction des ECR. *Certain·e pourrons croire qu'ils/elles ne sont pas concerné·es car plus compétents·es, qualifiés·es ou travailleurs·ses que d'autres **mais rappelez-vous qu'on est toujours le/la fainéant·e de quelqu'un·e et que nous œuvrons au quotidien en équipe.***

De plus, nous sommes tous·tes victime de cet énorme **holdup sur nos primes Ségur** et cela est absolument inacceptable! C'est tout simplement du vol à grande échelle!

Ne nous y trompons pas. Moins de 25% des salariés·es auront un micro bénéfice de ce changement. Tout est fait pour rendre le secteur privé lucratif attractif pour les nouveaux·elles diplômés·es. Cela a été pensé pour cela. **Les autres n'ont aucun intérêt à ces changements et se retrouveront pris dans de nouvelles contraintes.**

Nous ne sommes pas des compétiteurs comme dans certains secteurs d'activité. Nous sommes là pour nous occuper de personnes malades et les accompagner dans

ces moments de vie si difficiles. Tous·tes à notre niveau, à notre manière et à chaque étape de leur parcours. Cette sensibilité professionnelle et de prise en considération des patients·es est incompatible avec des critères arbitraires, de rendement et qui nous opposent l'un·e aux autres. **Nous devons donner du sens à nos métiers dans le respect de l'autre, collègues ou patients·es.** Depuis trop d'années déjà, cette perte de sens génère l'exode du personnel soignant·e vers d'autres secteurs d'activité ainsi qu'énormément souffrance au travail. (Accidents de travail, maladies, incapacités professionnelles, burnout...etc.)

**Ne les laissons pas finir de planter le dernier clou du cercueil dans lequel nous nous sentons si étriqués et dont nous avons l'impression de ne plus pouvoir sortir.**

**La Force du soin en France passe par les personnels et agents·es qui font fonctionner les structures** et non par celles et ceux qui les dirigent.

Nous l'avons vu il y a quelques années lors du COVID. Nous arrivons à faire tourner les services sans eux pendant une pandémie mais eux ne peuvent se passer de nous.

**Cela est notre force, ne l'oublions pas!**

Alors rejoignez-nous **les 21 et 22 septembre lors des rencontres de la Fédération de l'Hospitalisation Privée au Hangar 14, 115 Quai des Chartrons, 33000 Bordeaux.** La FHP y organise sa kermesse annuelle et y réunit les responsables de la plupart des groupes (Korian, Elsan, Ramsay... etc.) et du gouvernement, responsables de cette mascarade et de la situation désastreuse de notre secteur et de l'état du soins en France.

**Allons manifester notre opposition à leurs ignoble projets.**

**Ensemble, unis et SOLIDAIRES !**

